



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 12 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 8 juin 2023, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur Sébastien LESTRIEZ Sébastien qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Madame Evelyne DUGARDIN
Madame Clarisse KACZMAREK qui donne procuration à Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH

Le nombre de présents est de 24, le nombre de votants 27 dont 3 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire : Le quorum est atteint, je propose en secrétaire de séance Madame BENBRAHIM. Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas. Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, nous sommes réunis ce jour suite à la réunion du 7 juin qui ne s'est pas tenue dans la mesure où le groupe Agir Ensemble a invoqué l'absence de quorum, refusant la présence de Madame BEAUVOIS et de Monsieur DUTAILLY. Or, il ressort des échanges avec les services préfectoraux dûment compétents, qu'en application de l'article 270 du code électoral, les élus suivants des listes sont conseillers de droit dès réception de la démission ; ainsi peuvent siéger autour de la table dès ce soir, les élus suivants dûment convoqués : Madame BEAUVOIS en remplacement de Monsieur VASSEUR dont la démission est effective en date du 30 mai, Monsieur DUTAILLY en remplacement de Madame FERON, dont la démission est effective en date du 2 juin, Madame DUQUENOY en remplacement de Madame CHOUALA dont la démission est effective en date du 6 juin, Monsieur DELHORS en remplacement de Monsieur IDRI dont la démission est effective en date du 8 juin, Madame DUTAILLY en remplacement de Madame SENE dont la démission est effective en date du 8 juin. Pour votre parfaite information, le formalisme n'implique pas l'implication d'une délibération d'un Conseil Municipal. Ainsi il est proposé de procéder simplement à l'installation de Madame BEAUVOIS en remplacement d'un adjoint. Par conséquent, à ce jour, le tableau est arrêté de la manière suivante : Madame PETIT Valérie, Madame BENBRAHIM Naïma, Monsieur LIEVAL Albert, Madame BENGRIBA Malika, Monsieur FAUQUEMBERGUE Bertrand, Madame LEFEBVRE Corinne, Monsieur SENYSZEN Daniel, Monsieur HAGE Grégory, Monsieur LESTRIEZ Sébastien, Madame DUGARDIN Evelyne, Monsieur HABBOUR Mustapha, Monsieur RAGO Serge, Madame TAHAR-CHAOUCH Fouzia, Monsieur MINNE David, Madame MUSZYNSKI Géraldine, Monsieur HERLANT Patrick, Madame BEAUVOIS Reine-Marie, Monsieur DUTAILLY Gérard, Madame DUQUENOY Paulette, Monsieur DELHORS Anthony, Madame DUTAILLY Aurélie, Monsieur DORNE Philippe, Monsieur CAUX Christophe, Madame FERNANDEZ Aurore, Madame TACLET Clarisse, Monsieur BOUYA Youssef, et Madame VETU Mariane. Donc je vais vous remettre directement les insignes du Conseil Municipal. Madame Reine-Marie BEAUVOIS, je vais vous

demander de vous lever, je vous déclare officiellement Conseillère Municipale depuis la démission de Monsieur Franck VASSEUR. Monsieur Gérard DUTAILLY, je vous déclare Conseiller Municipal depuis la démission de Madame FERON Sabrina. Madame DUQUENOY Paulette, je vous déclare Conseillère Municipale depuis la démission de Madame Saléha CHOUALA. Monsieur DELHORS, je vous déclare officiellement Conseiller Municipal depuis la démission de Monsieur Samuel IDRI. Madame Aurélie DUTAILLY, je vous déclare Conseillère Municipale depuis la démission de Madame Ingrid SENE. Donc concernant l'ordre du jour...

Monsieur BOUYA : Madame le Maire, s'il vous plaît ?

Madame le Maire : Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Au nom du groupe Agir Ensemble, nous tenions simplement à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres au sein du Conseil Municipal.

Madame le Maire : Là, nous venons de faire l'installation. Donc concernant l'approbation du procès-verbal de la séance en date du 30 mars, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des abstentions, des votes contraires ?

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire : Je vous remercie. Concernant les décisions, avenants aux marchés, plusieurs décisions prises, avenants n°2 au Marché de travaux dans le cadre de réhabilitation du foyer Jean Dugardin, Avenant au contrat de contrôle technique, contractualisation d'une maintenance pour le logiciel « gestion du droit des sols », abonnement à la Voix du Nord, désignation de l'étude de Maître Muller pour l'acquisition du bien sis 106-106 bis rue Basly, convention SACEM, conventions de stages, conventions de mise à disposition de salles à titre gracieux. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, donc comme vous avez l'habitude, je sais qu'habituellement on ne prend pas part aux décisions au vote, mais généralement je demande à l'équipe de voter, comme il est de coutume, si je puis me permettre, lors des réunions de liste. Qui est pour cette décision ?

Pour : 20

Madame le Maire : Donc je pense que vous ne prenez pas part au vote ?

Monsieur CAUX : Non.

Madame le Maire : Merci.

DELIBERATION N°1 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire : Suite à la démission de Monsieur VASSEUR, il est proposé de fixer à 6 le nombre d'adjoints. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur CAUX ? On va vous passer le micro.

Monsieur CAUX : Merci, Madame le Maire. Je souhaitais, nous souhaiterions savoir, quid des délégations de Monsieur VASSEUR ? Il avait délégation de la Politique de la Ville, de la Communication, il avait récupéré les délégations de Samuel lorsqu'il avait souhaité ne plus les prendre, de la Jeunesse ?

Madame le Maire : Vous aurez l'information en temps voulu au prochain Conseil, Monsieur CAUX, avec les différentes personnes qui viennent de rentrer aujourd'hui pour les différentes commissions.

Monsieur CAUX : Merci.

Madame le Maire : Donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 20 Abstentions : 7

DELIBERATION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°1-EXERCICE 2023

Madame le Maire : Pour la rénovation de la salle des sports, donc au niveau section d'investissements et au niveau dépenses, chapitre 21, je vous propose en fait, de passer au chapitre 21318 ; la demande de 77 250 € concerne le coût de la rénovation de la salle de sports en prenant sur les dépenses imprévues dans la ligne 700 020. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 7

DELIBERATION N°3 : ENCAISSEMENT DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023

Madame le Maire : Donc concernant l'encaissement de la DETR, on a eu un retour de l'Etat, donc je les remercie, concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux, donc montant des travaux estimé à 60 320 € HT, donc subvention DETR à 25 % donc une subvention obtenue de 15 080 €. La rénovation de la toiture de la salle de sports, on a arrondi, de 77 248,33 € donc une subvention DETR à 25 % donc 19 312,08 €, et la pose d'un volet extérieur pour le centre socio-éducatif Gino Sanna, je peux m'en réjouir, parce qu'en cellule de veille, on a quand même discuté de tous les travaux, tous les carreaux, si je peux me permettre, à chaque fois brisés par des individus, voilà, je ne vais pas les citer, on va quand même avoir une subvention de 75 %, à hauteur de 11 343,75 €. Y a-t-il des demandes concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°4 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES

Madame le Maire : Donc il y aura 850 € pour chaque école. Il y a 3 écoles : l'école Dolto, l'école Méresse et Blum, une subvention attribuée aux coopératives d'un montant de 850 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MUAY THAI

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN.

Monsieur SENYSZEN : Merci, Madame le Maire. Une subvention exceptionnelle de 710 € répartie de la manière suivante : dans le cadre de la compétition est prise en charge, une partie des frais de déplacement à hauteur de 50% du réel le plus économique, de repas soit un forfait de 15 € et d'hébergement avec un forfait de 50 €. Ainsi, il est proposé de verser 150 €. Concernant les galas, allouer la somme de 80 € dans la limite de 3 par an et pour un maximum de 4 participants, ainsi il est proposé de verser à titre exceptionnel respectivement la somme de 320 € et de 240 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, lors de la dernière commission Sports-Santé, nous avons proposé de bonifier la subvention que vous donniez au muay thaï évinois, on vous a proposé une contribution à 50 % correspondant à leurs dépenses qui ont été signalées de 2 055 €, ce qui ferait donc 1 027,50 €. Donc, qu'en est-il de cette proposition que nous avons proposée en commission Sport-Santé ?

Madame le Maire : J'ai un retour de la mairie, en fait. Cette année, oui bien entendu, cette année on va rester sur ce principe et on verra pour l'année prochaine aussi une autre demande de subvention ou là dans l'année, parce qu'on vous l'a expliqué, il y aura plusieurs demandes s'ils ont d'autres manifestations à faire au niveau de l'extérieur ou des compétitions, on ne refusera pas une subvention exceptionnelle.

Monsieur DORNE : D'accord. Donc notre proposition n'est pas retenue ?

Madame le Maire : Non. On verra pour l'année prochaine pour revoir au niveau de tout ce qui était subventions exceptionnelles.

Monsieur DORNE : Très bien, merci Madame le Maire.

Madame le Maire : De rien. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 7

Je vous remercie.

DELIBERATION N°6 : EXONERATION DE DROIT DE PLACE POUR COMMERCE NON SEDENTAIRE LOCAL

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : La délibération sur le droit de place est actée pour mettre en placement gratuit. On a ajouté à ça les commerçants ambulants également gratuits.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA CUISINE AU FOYER JEAN DUGARDIN

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Donc cette délibération concerne la tarification de la cuisine du Foyer Jean Dugardin, donc on a gardé le tarif à 80 €. En fait, pour vous expliquer, les associations ont gratuitement la salle, et elle ne comprend pas la cuisine. Donc si la cuisine est demandée, oui, il y aura une imputation de 80 €. J'ai aussi un autre exemple que j'aimerais souligner, c'est quand une association demande la salle Dutilleul, il n'y a pas la cuisine dans la salle Dutilleul ; ils peuvent faire la demande au niveau du foyer, et là il y aura une imputation en plus, de 80 €. Voilà.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 7

Je vous remercie.

DECISION N°8 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DUTILLEUL A TITRE GRATUIT

Madame le Maire : Je vais également laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci. Donc là effectivement, cette délibération concerne notamment l'organisation d'un weekend bien-être à Evin-Malmaison, avec un objectif caritatif au profit des enfants de l'hôpital du centre Oscar Lambret à Lille. On vous demande d'approuver cette délibération pour ce week-end. Merci.

Madame le Maire : Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE EN ACCUEIL DE LOISIRS : SITUATIONS PARTICULIERES

Madame le Maire : Donc concernant cette délibération, ça concerne deux familles en accueil de loisirs, c'est une situation particulière, c'est un enfant qui rentre au collège donc il ne peut pas avoir un avoir éventuellement au niveau remboursement de la garderie, donc il nous est demandé d'autoriser à rembourser 48,70 €, et également un autre enfant qui entre au collège, qui ne fréquentera pas non plus la garderie, et le service de restauration, c'est une somme de 23,30 € à rembourser. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°10 : AVIS SUR LA CESSION D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR MAISONS ET CITES

Donc cette délibération, c'est une délibération qu'on passe, pas régulièrement, mais qui revient souvent, c'est la cession d'un logement social par Maisons et Cités, donc ils ont l'intention de vendre le logement situé 41, rue La Fontaine. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des abstentions ? Des votes contraires ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : Les questions du groupe Agir Ensemble sur la sécurité, jeunesse, communication, propreté et environnement, commerce, travaux, solidarité, social et associations. Donc je prends les questions concernant la sécurité. Donc question n°1 sur la vitesse et l'éclairage rue Basly. Question n°1 portant sur la vitesse et l'éclairage rue Basly, l'éclairage public est prévu en phase 4, et la vitesse reste une préoccupation générale, je ne manque pas de demander l'intervention des forces de police. A chaque cellule de veille, toutes ces informations-là sont transmises. Concernant la question n°2 et la 15, parce que ça rejoint, vous évoquez différents marquages au sol, c'est en cours. Concernant les questions n°3 et 4 portant sur l'entretien d'espaces verts, elles seront traitées par Monsieur FAUQUEMBERGUE en Propreté/ Environnement. Concernant les questions 5 et 6, vous évoquez les nids de poule, notamment les nids de poule de la rue Basly. Comme vous l'évoquez vous-mêmes, nous sommes en relation avec les services de l'Agglo. De manière générale, nous les avons identifiés et nous procédons régulièrement à des campagnes de colmatage de ces derniers. Concernant la procédure à appliquer, chaque particulier est invité à faire une déclaration à son assurance et cette dernière prend contact avec les services municipaux qui effectuent les démarches auprès de l'assurance de la mairie.

Concernant l'utilisation de l'excédent, ce dernier a été rappelé lors des délibérations budgétaires ; je prends note du fait que, désormais, vous concevez des dépenses sur la voirie, ce qui n'a pas toujours été le cas lorsque nous avons évoqué la réfection des rues Lamendin et Jaurès.

Question n°7 : Vous évoquez à nouveau le passage des plus de 3,5 tonnes au sein de la commune malgré l'interdiction. Il s'agit d'un problème récurrent que nous déplorons. Lors de la dernière cellule de veille, comme indiqué, il a été demandé le passage de la brigade motorisée qui permet une verbalisation sur de nombreux points car l'amende pour la seule infraction pour non-respect s'élève à 38 €.

La question n°8 porte sur l'implantation du fleuriste. Cette question sera vue directement avec elle.

Question n°9 : Porte sur le stationnement sur le trottoir qui ne respecte pas le marquage et enfreint la bonne circulation des piétons. Il s'agit d'une incivilité que nous déplorons.

Question n°10 : Porte sur la présence de jeunes au niveau de la Résidence des Poètes. Les forces de police ont été interpellées par les riverains et par mes soins. Depuis, nous n'avons plus eu de retour particulier.

Question n°11 : Vous évoquez l'accès au terrier qui n'est plus obstrué pour les motos et pour les quads, ainsi que la signalétique correspondante. Nous allons ressaisir les services concernés.

Question n°12 : concerne le positionnement des poubelles d'Evin Market. Le gérant a été interpellé, sachant que le parking lui appartient.

Question n°13, concernant le remplacement de lampes rue Zola, la demande a été prise en compte.

La question n°14 fait écho à la question 11 concernant l'implantation des caméras ; un prestataire a été consulté.

La réponse à la question n°15 a été apportée avec la question n°2.

Concernant la jeunesse, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

JEUNESSE

Madame LEFEBVRE : Question n°1 concernant les jeux de l'école Dolto. La dépollution des terres est prévue cet été et en effet, le maintien du toboggan n'est pas assuré.

Question n°2 concernant la ginothèque, nous sommes en discussion avec la CAF pour des financements.

Question n°3 : Concernant le téléphone de l'école Méresse, la situation est rétablie depuis plus de 15 jours.

La question n° 4 porte sur un dysfonctionnement du portail de l'école Méresse dont nous avons été alertés. Le prestataire doit intervenir, et à notre connaissance, l'accès à internet est fonctionnel.

Concernant la question n°5, le taux d'encadrement à la cantine est conforme aux dispositions légales.

Concernant la question n°6 et le retour de la cantine au Foyer, celui-là n'étant pas réouvert, la question n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant la question n°7 portant sur l'expérimentation d'un centre de loisirs ouvert à la journée, comme indiqué dans Evin Mag, l'expérimentation sera reconduite en octobre afin d'effectuer un bilan définitif.

Concernant la question n°8, après renseignement pris auprès des services, aucun incident de ce type n'a eu lieu, contrairement à vos propos, suite à un oubli d'un parent aux enfants qui ont l'habitude de fréquenter le service où il est accueilli alors qu'il n'était pas inscrit.

Concernant la question n°9, la mise en place de colonies est envisagée actuellement.

Concernant la question n°10 portant sur le podium, il sera installé lors des fêtes des écoles, et un autre sera sollicité auprès d'une commune avoisinante étant donné le planning cette année avec deux kermesses qui se suivent le vendredi et le samedi.

Question n°11 sur le projet du centre social, les discussions ont lieu avec la CAF et non la CAHC, et des comptes rendus ne sont pas forcément établis.

COMMUNICATION

Madame le Maire : Concernant la communication, question n°1 : Vous évoquez une rumeur portant sur la disparition du distributeur du Crédit Mutuel. Je ne dispose d'aucune information dans ce sens. La borne Crédit Mutuel a été sollicitée pour veiller à la mise à disposition de petites coupures. Donc, oui, j'ai été interpellée par rapport aux grosses coupures de 50 € et autres, mais le Crédit Mutuel a été contacté à ce sujet. Un courrier leur a été adressé.

Question n°2 : Vous évoquez la mise en page du dernier Evin Mag, il s'agit de notre point de vue.

Question n°3 : L'élaboration du site est en cours.

Concernant la propreté et environnement, je laisse la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je vais répondre à la question 1, 2 et 5. Vous évoquez l'entretien des espaces verts, notamment au sein du cimetière. La prolifération de la végétation est une problématique à gérer. Il faut savoir aussi que l'interdiction des produits phytosanitaires nous pose aussi des problèmes très importants pour traiter. A cet égard, vu les absences d'agents et vu l'amplitude de la tâche, la commune va recourir à des associations d'insertion par le travail type ESAT.

Vous évoquez également les luminaires intérieurs ou extérieurs qui restent allumés. S'ils restent allumés à l'intérieur c'est quand même malheureux, parce que ça veut dire que les utilisateurs des installations ne savent pas couper la lumière quand ils s'en vont.

Madame VETU : C'est une automatique dans les toilettes de l'école Méresse. Ce n'est pas un utilisateur.

Madame le Maire : Sauf qu'on a déjà fait le nécessaire au niveau de la société, et ils nous disent qu'ils ne peuvent pas régler le problème au niveau du contrôle parce qu'il y a plusieurs informations concernant ce sujet.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Alors, la question n°5 concerne la présence de verre cassé. Que voulez-vous que je dise là-dessus ? Il s'agit d'une incivilité. Tout le monde le sait, même moi je le constate, je le signale régulièrement en mairie, quand je vais au cuboverre, il y a plein de bouteilles cassées autour, les gens ne sont pas disciplinés, ils ne prennent même pas la peine de mettre les bouteilles dans le cuboverre. On fait des rappels, mais malheureusement je ne vois pas d'autre solution que de mettre des caméras partout et faire une surveillance accrue.

Question n°6 : La place dégradée par les travaux, bien sûr, cette place-là, moi-même je l'ai constaté, je l'ai signalé plusieurs fois, et des démarches ont été faites auprès de l'entreprise qui l'a utilisé complètement et qui ne l'a pas remise en état. Je vous ferai remarquer qu'avec la régie Impulsion, à l'époque, on avait travaillé sur le dossier et que ces personnes avaient fait un travail incroyable.

COMMERCE

Madame le Maire : Sur le commerce je laisse de nouveau la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Alors question n°1 portant sur le jour de fermeture des commerces, c'est règlementé par l'article 3132-29 du Code du Travail, qui précise que cette compétence est une compétence préfectorale en la matière.

Un Evinois demande la possibilité d'avoir un local pour développer un nouveau commerce. Vous évoquez cette demande de local pour un commerce, cette personne nous l'avons reçue deux fois. On peut dire que sur la commune, il n'y a pas de solution. On a essayé de l'orienter vers la CAHC pour voir si dans les autres communes il n'y a pas une possibilité, apparemment il n'y en a pas. Malheureusement tant qu'il n'y a pas d'emplacement disponible, le cas ne pourra pas être résolu dans l'immédiat.

TRAVAUX

Madame le Maire : Concernant les travaux, la question n°1 porte sur la rue Zola. Nous restons en attente d'un retour écrit de la cellule sécurité, sachant qu'à l'oral on nous avait fait part de réticences sur un sens unique.

Question n°2 : sur la réalisation d'un macadam au niveau de la rue Anne Frank pour joindre la rue Jaurès, rien n'est arrêté.

Question n°3 : Vous déclarez une plaque d'égout dangereuse, la demande a été prise en compte.

Question n°4 : Vous évoquez un dysfonctionnement de certains luminaires de la rue Simone Veil. Nous n'avons eu aucun retour sur le sujet à cet endroit.

Question n°5 : Vous évoquez l'éclairage public au niveau de la pénétrante. Cela fera partie de la dernière phase.

Question n°6 : Vous évoquez la réalisation d'un passage piéton et cyclable pour revenir de Leforest. Cela n'est pas envisagé car la demande n'est pas identifiée, car comme pour la rue Jaurès, la piste cyclable a été refusée.

Question n°7 : Concernant la fuite au niveau du stade, comme je vous l'ai indiqué nous avons de nouveau été informés, il s'agissait d'un dysfonctionnement du compteur de la pompe, le problème est résolu.

Question n°8 : Oui, le panneau Anne Frank dûment corrigé sera apposé.

Question n°9 : Oui, celui de la rue Florent Evrard sera reposé.

Concernant la solidarité et le social, je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

SOLIDARITE ET SOCIAL

Madame BENGRIBA : Vous évoquez la situation de Madame BEAUVOIS nouvellement installée Conseillère Municipale. Elle ne pourra plus siéger au sein du CA du CCAS, du Conseil d'Administration du CCAS, il sera procédé à son remplacement prochainement.

Question n°2 : Le projet d'épicerie solidaire est en cours, la commune est en train d'acquérir définitivement les locaux.

Madame le Maire : Concernant les associations, mais là je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

ASSOCIATIONS

Monsieur HAGE : Concernant la mise en location du Foyer Jean Dugardin, nous sommes toujours en attente d'une décision définitive de l'ARS que nous ne cessons de relancer chaque semaine, donc vous serez informés bien entendu de l'ouverture officielle.

Monsieur DORNE : En quoi consiste cet agrément de l'ARS ?

Monsieur HAGE : En fait il y a une étude acoustique finale qui a été faite, il y a une étude acoustique finale qui a été faite sur le foyer Jean Dugardin, il y a des compléments qui ont été demandés par l'ARS,

qui ont été retransmis assez rapidement par l'entreprise, mais on attend toujours des éléments. On a essayé de relancer, mais le mois de mai, les congés, ça a été un peu compliqué.

Madame le Maire : Donc concernant la cellule de veille, ce qui a été discuté depuis longtemps sur la commune avec notamment l'interdiction de circulation des plus de 3,5 tonnes, donc comme je vous l'ai dit tout à l'heure il y a une demande d'intervention de la brigade motorisée pour une verbalisation plus punitive, plus dissuasive, dans ce sens, mise en place d'un groupe partenarial au niveau du cabinet médical avec les médecins, un GPO, on appelle ça un GPO, de mis en place. On a eu l'occasion de rencontrer les médecins la semaine dernière avec la police d'Hénin-Beaumont, donc on va travailler comme on l'avait fait à l'époque, donc ça sera vu directement avec les forces de police.

L'action de prévention sur la consommation de gaz hilarant au sein du collège pas mal de petites bonbonnes, des petites bonbonnes grises, maintenant c'est des bonbonnes de 50 cm, donc il y aura également des actions menées par le collège avec les forces de l'ordre et il y a également une vigilance sur les agressions verbales au sein du service public. Ça c'est ce qu'on a dénoncé au niveau de la cellule de veille.

Concernant l'information sur l'arrêté inter préfectoral sur la recherche de micropolluants dans le système d'assainissement de Courcelles les Lens, il y a eu, vous avez un affichage en Mairie, il doit y avoir l'information directement en Mairie.

Donc là je vous l'avais dit, je l'ai inscrite à l'ordre du jour du Conseil de mercredi 7 juin, démission de Madame Saléha, donc je voulais vous en avertir, qui sera remplacée par Madame Paulette DUQUENOY à partir d'aujourd'hui.

Donc pour votre information, il y aura également une réunion de quartier le samedi 17 juin à 9h30, le rendez-vous aura lieu Résidence du Manoir, vous êtes invités, et vous avez également les Quartiers d'Été, Village Olympique, le samedi 8 juillet 2023 au niveau du stade. Madame BENBRAHIM sera là pour vous écouter et autre, et je sais qu'il y aura une bonne initiative concernant ce Village Olympique.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ça a changé de date parce que dans Evin Mag c'était le 1^{er} juillet.

Madame le Maire : Là je vais laisser la parole.

Madame BENBRAHIM : Effectivement concernant le Village Olympique, il était prévu le 1^{er} juillet au stade Gérard Houillier, donc on a préféré décaler parce qu'il y avait l'APE Méresse qui faisait sa kermesse, donc on a trouvé judicieux de reculer d'une semaine.

Madame le Maire : Donc je vous remercie pour votre attention.

Monsieur CAUX : Et une question ?

Madame le Maire : Oui, Monsieur CAUX, on va vous donner un micro, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Donc depuis la démission de Monsieur Frank VASSEUR, la 1^{ère} Adjointe maintenant c'est Naïma, c'est bien ça ?

Madame le Maire : Tout à fait, oui. On a remonté au niveau du tableau.

Monsieur CAUX : Juste une petite réflexion sur les questions diverses, ce ne sont pas nos questions, c'est des questions d'Evinois, et vous pensez bien que je ne parle pas en mon nom, on ne peut pas se satisfaire d'une réponse sur les trous de la ville en disant « il faut que les gens viennent en mairie porter plainte ou déposer leur assurance ». Ce qu'ils attendent les gens, c'est des réparations, c'est surtout ça. Les questions, on les énumère par numéro, les gens qui sont dans le public, ils n'ont peut-être pas

connaissance de l'intitulé complet des questions donc ça peut perturber sur les réponses qui sont apportées.

Madame FERNANDEZ : Il suffit juste de faire un copier-coller des questions qu'on vous envoie et de les mettre sur l'écran, juste pour que le public sache les questions, c'est tout.

Madame le Maire : Donc je pense que les personnes qui vous ont interpellés à ce sujet voient l'information de toute façon, puisque vous avez mis la liste sur votre page, mais pour votre information, on n'a pas forcément tous les retours qui sont, comme vous l'avez souligné, c'est pour ça que je vous l'explique, après c'est à eux également... on a des personnes qui sont venues nous voir au niveau des trous et autres, et on a pris en charge quand on avait toute l'information. Si on n'a pas l'information, on ne peut pas la sucer de notre pouce, si je peux me permettre. En tout cas sachez que pour les trous, donc on a là actuellement on met du ternaïre, sachant qu'on est en train, j'ai eu une réunion dernièrement au niveau de l'Agglo, la compétence va peut-être repartir au niveau de l'Agglomération, donc c'est à travailler. Mais je vais revenir quand même sur la rue Georges Bizet. La rue Georges Bizet qui n'est toujours pas rétrocédée à la commune, on a beau dire que Madame le Maire ment, on fait des pétitions, j'ai écrit au Président de l'EPINORPA, qui va me faire une réponse dans ce sens, parce que je vais vous le rappeler à nouveau, les crédits Girzom ont été utilisés, entre les municipalités, je ne vais pas citer les personnes, les précédentes, et malheureusement les crédits Girzom n'ont pas été utilisés pour la rétrocession de la rue Georges Bizet, sachant qu'on avait interpellé quand même les services, parce que c'est Monsieur LIEVAL qui avait géré le dossier au niveau de la rue Georges Bizet, on avait l'intention de réparer cette rue, s'il vous plaît, on avait l'intention de réparer cette rue, on a fait un dossier. Monsieur LIEVAL a interpellé l'Agglo parce que l'Agglo a des fonds de concours au niveau voiries et on a su par Monsieur HOTTEBART, Monsieur HOTTEBART, je cite son nom parce qu'il n'y a pas de secret, Monsieur HOTTEBART nous a fait un plan qu'il n'y avait qu'une partie de la cité Cornuault qui était rétrocédée à la commune, et l'autre partie, non. Tant que la rétrocession n'est pas faite, normalement on ne peut même pas intervenir sur cette partie, et si vous désirez avoir des plans, on peut vous les transmettre.

Monsieur CAUX : Ce n'était pas ma question non plus.

Madame le Maire : Non mais je voulais y revenir.

Monsieur CAUX : J'ai bien compris.

Madame le Maire : Non, on parle de tout quand même. On parle tout le temps de la rue Georges Bizet, je voulais quand même que tout le monde l'entende. Merci à vous, en tout cas, pour votre attention.

La séance est levée à 19h45.